



Mail : contact@ccdraga.fr

COMMUNAUTE DE COMMUNES**DU RHONE AUX GORGES DE
L'ARDECHE****2 Avenue du Maréchal LECLERC****07700 Bourg Saint Andéol**

Tél : 04 75 54 57 05

Extrait du registre des délibérations du conseil communautaire Du 8 Février 2024	
<p><u>Nombre de conseillers</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - en exercice : 35 - présents : 30 - votants : 35 	<p>L'an deux mille vingt-quatre, le huit février à dix-sept heures trente le conseil communautaire, dûment convoqué le premier février s'est réuni en séance publique au siège de la communauté de communes, avenue du Maréchal Leclerc sous la présidence de Madame Françoise GONNET TABARDEL, Présidente.</p> <p>Titulaires présents : ADRAGNA Patrick, ARCHAMBAULT Daniel, BEAU Jacky, CASAMATTA Marie, CHABANIS Alexandre, CHAIX Marie-Pierre, CHAUTARD Olivier, CHAZAUT Bernard, COAT Jean-François, CROIZIER Jean-Paul, DROUARD Michel, DUMARCHE Brigitte, GARCIA Patrick, GONNET TABARDEL Françoise, GUINAULT Thérèse, HALLYNCK Dominique, LANDRAUD Maryline, LAURENT Jérôme, LEBRETON Frédéric, MATHON Christophe, MATTEI Martine, PELOZUELO Christiane, PRADIER LAGET Jérôme, PUJUGUET Brigitte, RIEU Roland, RIFFARD VOILQUE Martine, SALVI Corinne, SAPHORES Pierre, SAUJOT BEDIN Bénédicte, TRIOMPHE Sylvain</p> <p>Absents ayant donné procuration : BERRAUD Yves (procuration à D. ARCHAMBAULT) - BOF Monique (procuration à J. BEAU) - GUERIN Patrick (procuration à F. GONNET TABARDEL) – MARCE Emilie (procuration à T. GUINAULT) - ORENES LERMA José (procuration à B. PUJUGUET) -</p> <p>Absents : néant</p>
<p>Daniel ARCHAMBAULT est élu secrétaire de séance</p>	<p><u>Votes</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour : 35 - Contre : 0 - Abstentions : 0
<p><u>Délibération</u> N° 2024-015</p>	<p>Objet : Partenariat avec l'association Prévigrêle – subvention 2024</p>

Vu

- les statuts de la communauté de communes et notamment sa compétence en matière de développement économique,
- les statuts de l'association Prévigrêle précisant l'objet de la structure et son périmètre d'intervention,

Considérant

- que l'association Prévigrêle met en place un réseau de lutte contre la grêle pour préserver les agriculteurs contre l'impact économique de cet aléa climatique,
- la couverture du territoire de la CC DRAGA en matière de protection contre la grêle,

- que la protection générée par les outils mis à disposition des exploitants agricoles (générateurs, produits, système d'alerte) pour protéger les cultures de la grêle, bénéficie également aux biens des habitants (toitures, vérandas, ...),

Mme la Présidente rappelle que la Communauté de Communes a attribué une subvention à cette association sur les années 2020, 2021, 2022 et 2023 en tant que soutien au développement économique des exploitations agricoles. Elle propose de poursuivre le soutien à l'association pour l'année 2024, tout en incitant à diversifier ses modes de financement publics et privés. La participation prévisionnelle pour l'année 2024 est de 5 950.94 €.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** le renouvellement pour 2024 de la subvention à l'association Prévigrêle à hauteur de 5 950.94 €
- **Précise** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2024 du budget principal,
- **Autorise** la Présidente à signer tout document relatif à cette affaire

Le secrétaire de séance
M. Daniel ARCHAMBAULT



Fait les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme
La Présidente certifie sous sa responsabilité
Le caractère exécutoire de cet acte

La Présidente
Françoise GONNET TABARDEL

